

11 décembre 1879

Commission
relative à la déclaration
d'utilité publique d'un
canal dérivé du Rhône



Nommée le 12^{bre} 1879.

45

3

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un canal dérivé du Rhône en vue de l'irrigation et de la submersion des vignes dans les départements de l'Isère, de la Drôme, de Vaucluse, du Gard et de l'Hérault (nommée le 12 décembre 1879).

MM.

- 1^{er} BUREAU : MALENS.
2^e — GRIFFE.
3^e — BAZILLE (GASTON).
4^e — DUFRESNE.
5^e — GRANIER.
6^e — GAZAGNE.
7^e — COLONEL MEINADIER.
8^e — COMBESCURE.
9^e — DE LAFAYETTE (OSCAR).

Président : M. DUFRESNE.
Secrétaire : M. MALENS.
Rapporteur : M. BAZILLE (GASTON).

1245 193



Séance Du 11 Mars 1879

La Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la déclaration d'utilité publique du canal de dérivation du Rhône s'est réunie à quatre heures.

Sont présents M. M. Duprem, Gravier, Gaston Bazile, Griffé, Meynadier, Coubesure, Oscar de Lafayette et Malus. et Cazagne.

M. M. Duprem et Malus. président et secrétaire d'âge sont maintenus en cette qualité.

M. Gaston Bazile expose la situation malheureuse des départements qui doivent être arrosés par le canal projeté et démontre la nécessité d'une prompt exécution. Les conditions imposées sont peut-être un peu rigoureuses, mais on espère pouvoir les remplir.

M. Griffé fait observer que les divers articles du projet en discussion, donnent satisfaction à toutes les préoccupations et à tous les intérêts sérieux.

M. Meynadier ajoute que le régime des eaux du Rhône facilite la combinaison.

M. Gravier parle dans le même sens.

M. Oscar de Lafayette demande si les formalités préliminaires ont été remplies.

M. Duprem répond que la loi, d'après l'art. 4 du projet, réglerá toutes les difficultés de la concession.

M. Coubesure appuie le projet par cette considération que le Trésor public entendrait à une prompt exécution.

A la suite de ces observations
M. Gaston Bazille a été nommé
rapporteur.

La commission est d'avis de l'urgence

Le Président

J. Dupré

Le Secrétaire

J. Malin

